

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Léon DUPONT LACHENAL

Einsiedeln et St-Maurice

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1950, tome 48, p. 14-16

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

Einsiedeln et St-Maurice

Les *Echos de St-Maurice* ont évoqué, il y a une quinzaine d'années¹, les relations séculaires qui lient les deux Abbayes d'Einsiedeln et de St-Maurice, et les Archives de l'une et de l'autre ont fait connaître les vénérables pactes de confraternité conclus par elles.

Le premier de ces pactes date de 1597 : c'est tout ensemble une lettre officielle, par laquelle Einsiedeln exprime sa gratitude pour des reliques reçues de St-Maurice, et un engagement de confraternité offert en retour, comportant une participation aux mérites d'une Communauté à l'autre.

La fête du Rosaire 1678, où l'Abbé de St-Maurice Joseph-Tobie Franc prit part à la solennité présidée à Einsiedeln par le Nonce Cibo, fut l'occasion pour les deux Abbés de décider un renouvellement de cette alliance spirituelle. Il s'ensuivit, comme dans les grandes tractations diplomatiques, un échange de documents. Celui qui émanait de St-Maurice est conservé à Einsiedeln ; il porte la date du 31 décembre 1678², et est formulé au nom de Joseph-Tobie Franc, qui le signe. Quant au diplôme émanant d'Einsiedeln, conservé à St-Maurice, il est du 16 mars suivant³ et fut délivré par l'Abbé Augustin de Reding, qui apposa aussi sa signature au bas de l'acte.

¹ *Echos de St-Maurice*, 1933, pp. 3-7, 42-44, 59-65 ; 1934, pp. 135-141.

² ... *pridie Calendas Januarii, Anni finientis Millesimi sexcentesimali, septuagesimi Octavi*. La lettre qu'on lira plus loin mentionne la date 1677 ; sans doute une lecture rapide aura-t-elle fait prendre le millésime 1678 pour celui du mois de janvier cité dans la formule latine, et l'on aura pensé, puisqu'il s'agit de la veille des calendes de janvier, que le pacte datait du 31 décembre 1677. Mais le scribe du document latin a eu soin de préciser que le millésime 1678 est bien celui de l'année finissante : il n'est dès lors pas douteux que cette date soit le 31 décembre 1678.

³ ... *Die 16. Martii Anno 1679*.

Parmi les dispositions de cet accord, le P. Ringholz⁴ a remarqué que « l'Abbaye de St-Maurice s'engageait à faire célébrer chaque année, le 23 septembre, un service solennel de Requiem pour les membres défunts du couvent d'Einsiedeln⁵, lequel promettait à son tour de faire chanter, le 2 janvier de chaque année, une messe à la Sainte Chapelle pour les trépassés de l'Abbaye de St-Maurice⁶. Tombées en désuétude dans le cours des siècles, dit ensuite le même historien, ces obligations réciproques firent, en 1843, l'objet d'une nouvelle convention strictement observée depuis ».

Or, voici que, durant ce dernier été, les deux Abbayes ont eu l'occasion de réaffirmer ces relations séculaires et ces engagements mutuels. Il nous paraît donc intéressant de compléter les études antérieurement parues dans cette revue en publiant aussi les correspondances récemment échangées.

L. D. L.

I.

Stift Maria Einsiedeln, den 28. Juni 1949.

Exzellenz, hochwürdigster Herr Abt-Bischof !

In unserem Kloster besteht eine Stiftung pro omnibus defunctis monasterii Canonorum Regularium ad S. Mauritium vi confraternitatis anno 1677. Auf Grund dieser

⁴ O. Ringholz, dans *Almanach du Valais*, 1918, pp. 48-49 ; cité dans *Echos*, 1934, p. 139.

⁵ ... *Adjicientes insuper ad maius nostrae Communionis reciprocae robur, singulis annis, nono Kalendas Octobris Servitium Solemne in Ecclesia nostra pro defunctis RR. DD. Patribus et Fratribus Ecclesiae vestrae celebrare.*

⁶ ... *Singulis etiam Annis ad diem secundum Januarii in praedicto Sanctissimo Sacello nostro solemnem memoriam cum Officio pro defunctis RR. DD. Patribus, ac Fratribus Monasterii Vestri faciemus. Divinam immensam bonitatem denuo obtestantes, ut quos speciali Confraternitate coniunxit in terris, eosdem aliquando sociare dignetur in Caelis.*

Stiftung wird in unserem Kloster alljährlich zu Beginn eines neuen Jahres in der Gnadenkapelle ein Amt gehalten.

Da wir gegenwärtig damit beschäftigt sind, die Stiftmessen neu zu ordnen, möchte ich Sie, Gnädiger Herr, im Auftrage unseres Abtes anfragen, ob in Ihrer Abtei diese frommen Verpflichtungen in gleicher Weise beobachtet wurden und ob Sie diese auch in Zukunft aufrecht zu erhalten gedenken.

Mit den ehrerbietigsten Grüßen aus dem Heiligtum der Mutter Gottes von Einsiedeln und herzlichsten Dank für Ihre Bemühungen bin ich Ihrer Exzellenz ergebener

P. Cyprian Moser, O. S. B.

II.

St-Maurice, le 31 juillet 1949.

Mon Révérend Père,

Son Exc. Mgr Haller ayant été absent à plusieurs reprises ces derniers-temps, m'a chargé à son retour de répondre à votre lettre du 28 juin dernier.

Dans la liste de nos messes de fondation se trouve, au mois de novembre, mais sans indication de jour, la mention suivante : *Ex caritate mutua : Anniversarium pro Religiosis Einsidlensibus - Ad Majus Altare. Missa sollemnis cum Ministris.*

Nous ne manquerons pas, à l'avenir, comme par le passé, de remplir fidèlement ces obligations de charité mutuelle, afin que se resserrent toujours davantage les liens qui unissent nos deux monastères.

Veillez, mon Révérend Père, excuser le retard de cette réponse et agréer l'expression de mes respectueux et dévoués sentiments.

R. Gogniat
Chne Sacristain.